

BILAN DOMAINE NORDIQUE

C'est un bilan contrasté pour cette saison qui vient de se terminer. Dans les points positifs : malgré un début difficile pour les vacances de Noël, les conditions ont été bonnes tout le reste de la saison avec un enneigement tardif sur les deux secteurs; Une bonne fréquentation et un bilan des ventes des redevances en légère augmentation par rapport aux années précédentes.

Un seul point négatif, mais de taille ! dans la nuit du 16 mars, notre dameuse stationnée au niveau du mur des Aittes a été très gravement endommagée par une chute de blocs de rochers.



Une solution de dépannage avec un engin en location a été rapidement trouvée pour la fin de saison et plusieurs hypothèses sont étudiées par le conseil municipal pour disposer d'une machine la saison prochaine sans trop pénaliser les finances de la commune.

ANTENNE TELEPHONIE MOBILE

Le site du lieu-dit Pra du Laux (Gondrans) a été retenu pour l'installation de l'antenne dédiée à la couverture téléphonie mobile 4G de la haute vallée de la Cerveyrete. Le dossier d'information communiqué par l'opérateur Bouygues Telecom est consultable en mairie.

Les travaux devraient débuter prochainement pour une mise en service avant la fin de l'été 2025.



CERVIERES

LE BULLETIN

TRIMESTRIEL - NUMERO 55- MARS 2025

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
MAIRIE DE CERVIERES
186 RUE DE LA MAIRIE
05100 CERVIERES

 **Recensement**
de la population 2025

RESULTATS

+ EN PAGE 2 :
RÉTROSPECTIVE 1999

Le recensement de la population a eu lieu à Cervières du 16 janvier au 15 février 2025. La quasi-totalité des habitants a répondu, en majorité en ligne, la démarche était simple et rapide.

Voici les résultats 2025:

Nombre d'habitants : 223 (contre 199 en 2019)

et 11 personnes supposées en + n'ayant pas répondu à l'enquête qui n'entrent pas en compte.

360 logements répartis comme suit:

Résidences principales : 108

Résidences secondaires: 243

Logements occasionnels : 2

Logements vacants (ou catégorie indéterminée) : 7

ETAT CIVIL

Bienvenue à



Margaux
Fille
d'Emilie FAURE-BRAC
& Guillaume DEBARGE
Née le 24 février 2025
Le chef lieu



Emilie
Fille
de Célia DAVID
& Benoît BARANNE
Née le 1er mars 2025
Le Laux



ELLES NOUS ONT QUITTÉES



Augustine FAURE GEORS épouse FAURE GIGNOUX le 22 mars 2025 à l'âge de 94 ans

Denise CORCELLE épouse FAURE BRAC le 24 mars 2025 à l'âge de 93 ans

RAPPEL : L'APPLICATION POUR L'ACTUALITE DE CERVIERES

l'Association des Maires Ruraux de France propose aux communes un service de création et d'assistance de sites internet et une application : **Campagnol**

Pour être informé dès qu'une actualité ou un événement dans l'agenda est publié par la commune, téléchargez l'application! Via « Apple Store » ou « Google Play » ou scannez le QR code ci-contre (**gratuit**)



LISTE DE DIFFUSION

Pour faire partie de la liste de diffusion de la Mairie, envoyez vos coordonnées par email :

 **secretariat@cervieres.fr**

RAPPEL : La diffusion par mail concerne uniquement le bulletin municipal et les informations présentant un caractère d'urgence. Toutes les informations sont mises régulièrement en ligne sur le site internet de la commune:

www.cervieres.fr

Dépôt Légal en Sous-préfecture n° 2009-01-2
Directeur de publication: Jean-Franck VIOUJAS
Réalisation : L. GUILLAUD / J-F VIOUJAS
Impression : Mairie de Cervières



MAIRIE DE CERVIERES
186 RUE DE LA MAIRIE
05100 CERVIERES
04.92.20.42.42
secretariat@cervieres.fr



FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 1038.07 K€
Charges à caractère général **495.58 K€**
(dont **190.85 K€** de provisions)
Charges de personnel **254.50 K€**
Charges de gestion **99.05 K€**
Virement à la section d'investissement **188.99 K€**

RECETTES : 1038.07 K€
Vente de produits **381.50 K€**
(dont **280.00 K€** hydro électricité)
Impôts et taxes **38.30 K€**
Dotations **155.07 K€**
Produits **90.17 K€**
Report années précédente **373.03 K€**

INVESTISSEMENT

DEPENSES : 965.60 K€
Opérations **801.09 K€**
Remboursement emprunts **36.95 K€**
Solde années précédentes **127.56 K€**

RECETTES : 965.60 K€
Subventions **417.27 K€**
Dotations **129.00 K€**
Virement de la section de Fonctionnement **188.93 K€**
Produit cessions **141.14 K€**
Affectation du résultat **95.26 K€**

Nota : les budgets seront ajustés en cours d'année en fonction des recettes et des dépenses qui n'auraient pas été prévues initialement.

RETROSPECTIVE - RECENSEMENT

[Retrouvé dans des archives]

Nous vous partageons un extrait d'un ancien bulletin municipal (Cerveyrette numéro 2), un article concernant le recensement à Cervières en 1999.

TOUS CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR CERVIERES...

Résultat du recensement de la population de Cervières mars 1999

Au 8 mars 1999, Cervières compte 129 habitants : 75 hommes et 54 femmes, soit une densité de 1 habitant au km².

La population est en hausse par rapport au recensement précédent (1990) : en 9 ans, la commune a gagné 9 habitants ; depuis 1975, elle en a gagné 33 grâce aux arrivées de population. Par contre, le solde naturel (différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès) est en déficit : 10 naissances pour 17 décès, il ne permet pas de maintenir une population constante. C'est pourquoi, la variation de la population (différence entrées-sorties) montre un excédent des entrées de 16 personnes et favorise ainsi la hausse de la population à Cervières.

La commune compte 11 habitants qui ont plus de 75 ans, soit 8,5 % de la population (9,1 % dans le département) contre 32 jeunes de moins de 20 ans, soit 24,8 % (23,9 % dans le département).

Sur les 129 habitants, 67 personnes sont actives : 41 hommes et 26 femmes. Au moment du recensement, 6 de ces actifs recherchent un emploi et 60 travaillent. Parmi ces personnes qui ont un emploi, 18 exercent une profession à leur compte ou aident leur conjoint ; les 42 autres sont salariées. La moitié de ces actifs exerce dans la commune, l'autre moitié va travailler en dehors.

La commune comprend 297 logements : 53 résidences principales et 215 résidences secondaires ou occasionnelles. Au moment du recensement, 29 logements sont déclarés vacants. Le parc de logement est ancien : 186 seulement ont été construits après la dernière guerre. Les résidences principales sont majoritairement soit des maisons individuelles (49,1%) soit des logements d'immeubles collectifs (43,4 %). La majorité des habitants de la commune est propriétaire de son logement : 62,3 % des ménages. De nombreuses résidences principales manquent de confort : 8 n'ont ni baignoire ni douche et 25 n'ont pas le chauffage central ou électrique.

Enfin, l'équipement en automobile des habitants de la commune est relativement élevé : 6 ménages seulement n'en ont pas. La proportion de ménages ayant au moins une automobile est de 88,7 % (83,9 % dans le département).

Source INSEE, recensement de la population 1999

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE À 16 ANS

Votre enfant vient d'avoir 16 ans ? N'oubliez pas qu'il doit se faire recenser dans les 3 mois qui suivent son anniversaire. Cette démarche, à effectuer exclusivement en mairie, est obligatoire pour recevoir la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Elle est également nécessaire pour pouvoir s'inscrire aux examens (baccalauréat, CAP, permis de conduire...) et pour être automatiquement inscrit sur les listes électorales à 18 ans.

Merci de vous présenter en mairie avec une pièce d'identité et le livret de famille.

INFOS UTILES

Période orange pour l'emploi du feu



Depuis le 15 mars, l'emploi du feu demeure strictement réglementé dans les bois, forêts... ainsi que dans tous les terrains les entourant situés à moins de 200 mètres, y compris les voies qui les traversent. Sur ces zones, l'emploi du feu est interdit.

Seuls les propriétaires de terrains ou les occupants de ces terrains sont autorisés à :

- réaliser des écobuages (brûlage de végétaux sur pied),
- brûler des déchets verts agricoles (végétaux coupés issus de l'activité agricole, résidus de culture, de taille, ...).
- brûler des déchets verts forestiers (végétaux coupés issus de la gestion forestière).

Pour tout emploi du feu, une déclaration préalable en mairie est obligatoire (annexe III de l'arrêté préfectoral du 14 mars 2017) et les intéressés doivent respecter toutes les règles suivantes :

- Informer les pompiers (18 ou 112) le matin même de l'emploi du feu, en précisant la localisation du feu,
- profiter d'un temps calme,
- effectuer le brûlage **entre 10 et 15 heures**, de préférence le matin,
- ne pas laisser le feu sans surveillance,
- disposer de moyens permettant une extinction rapide,

éteindre totalement le feu avant le départ du chantier et au plus tard à 15 heures.

Attention : l'usage du feu est interdit par vent supérieur à 40 km/h.

Pour rappel, le non respect de cette réglementation fait l'objet d'un timbre amende de 135 €.

Afin de préserver la qualité de l'air, d'éviter les troubles du voisinage (odeurs, gênes, etc.), de réduction de la visibilité par les fumées à proximité des axes routiers et de l'accroissement du risque de départs involontaires de feux, il est préconisé **l'élimination des déchets verts en déchetterie ou par broyage.**

Déchetterie la plus proche: Fontchristianne-Briançon



COMPOST MÛR

Le printemps arrive et avec lui du compost mûr. Plusieurs composteurs vont être mis en libre-service pour tous. Vous pouvez venir récupérer du compost pour votre potager, vos plantes, etc. C'est gratuit, naturel et ça permet de mettre en place une économie circulaire. Alors, ouvrez l'œil et servez-vous !

Rappel des points disponibles sur la commune de Cervières:

Le chef lieu - Place du 4 septembre 1944 et hameau du Laus

NUISANCES SONORES

Afin de lutter contre le bruit de voisinage, l'arrêté préfectoral du 26 février 2025 encadre les horaires et jours des travaux réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore.

Par des particuliers :

Du lundi au vendredi: 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Le samedi: 9h à 12h et de 15h à 18h

Les dimanches et jours fériés: 10h à 12h

Par des professionnels:

7h à 19h

9h à 18h

Interdit

Principes généraux: Afin de protéger la santé et la tranquillité publique, tout bruit gênant par sa durée, sa répétition ou son intensité causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.



**France
services
du Briançonnais**

SANTÉ | SOCIAL | FAMILLE | RETRAITE
RÉNOVATION | ÉNERGIE
DOCUMENTS OFFICIELS | IMPÔTS | JUSTICE
ACCOMPAGNEMENT
EMPLOI | PROXIMITÉ

**PERMANENCES FRANCE SERVICES
EN MAIRIE DE CERVIERES**

Chaque 1er jeudi du mois (férié=annulé)

SUR RDV UNIQUEMENT:

franceservices@ccbrianconnais.fr

04.90.45.45.85

- Accueil en continu à Briançon -